



Assemblée générale

Distr. générale
29 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 132, 13 a) et 115 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Organisation du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (A/69/L.43)

Dates des réunions organisées dans le cadre des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/69/L.44)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.43 et du projet de décision A/69/L.44

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Matthias **Dettling** (Suisse)

1. À sa 25^e séance et à la reprise de sa 27^e séance, les 18 et 29 décembre 2014, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.43 et du projet de décision A/69/L.44 (A/C.5/69/15). À sa 25^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté un rapport oral du Comité consultatif. La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (A/C.5/69/SR.25, sect. E) (voir par. 3).



2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/69/SR.25 et 27/Add.1).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/69/L.43 et le projet de décision A/69/L.44, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 314 900 dollars devront être prévues, dont 1 108 800 dollars à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 153 200 dollars au chapitre 28 (Information) et 52 900 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, imputées sur le fond de réserve.

¹ A/C.5/69/15.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Cinquième Commission*, 25^e séance (A/C.5/69/SR.25).